



Mairie de Manneville-ès-Plains
Seine-Maritime
Arrondissement de Dieppe
Canton de St Valery-en-Caux
Tel : 02.35.97.27.32
e-mail : mairie@manneville-es-plains.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par mail le quatorze février deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard FOUCHÉ, maire

Étaient présents : Mme DAVID Bernadette, M. FOUCHÉ Gérard, M HAUWEL Johan, M. LEFRANÇOIS Vincent, M LEJEUNE Frédéric, M. LEJEUNE Guillaume, Mme LEMONNIER Bénédicte, M. MOREIRA DAS NEVES Guy, M. PAUMELLE Jean-Baptiste, M. SCORNET Serge, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Samuel BLOSSEVILLE donne pouvoir à Guillaume LEJEUNE

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date d'affichage : 7 mars 2025

➤ **Désignation du secrétaire de séance et de l'auxiliaire de séance**

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du CGCT, M. MOREIRA DAS NEVES Guy a été élu Secrétaire de séance et Mme Fanny DELAIRE, dans l'exercice de ses fonctions, auxiliaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal de la dernière séance** : les conseillers approuvent le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Compte-rendu des décisions du Maire**

DC2025-01 à DC2025-03 : Demandes de subventions aux organismes financeurs habituels pour la réfection des joints du clocher de l'église (DETR, Département et CCCA pour atteindre 78 % de participation, soit 37 991.11 € sur les 48 706.52 € HT. En attente de voir si la fondation du patrimoine peut financer ce projet.

➤ **Compte-rendu des différentes commissions (SIVOS, conseil d'école, collège, SDE76...)**

○ **SIVOS** : il est à noter des mauvais comportements d'élèves pendant la pause méridienne, non-respect du personnel, les parents ont été reçu par le président du SIVOS. La convention d'occupation des locaux de l'étage de la mairie a été signée entre le SIVOS et la commune de Gueutteville les Grès.

○ **Conseil d'école** : Création du document unique, voyage scolaire au Mont St Michel pour les élèves de CP à CM2, soit 19 élèves pour Manneville. Participation obligatoire au RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves).

○ **Collège** : Mise à disposition de personnel pour l'entretien du gymnase qui génère une économie de 4.400€. Contrat de maintenance du chauffage en cours de discussion.

➤ DÉLIBÉRATIONS :

○ Délibération n° 2025-01 : Vote du Compte Financier Unique

Hors de la présence du Maire, après l'élection de M. LEJEUNE Frédéric, président du Conseil Municipal durant cette délibération. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le Compte Financier Unique comme suit :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	571 218,17
	Réalisé :	488 749,21
	Reste à réaliser :	82 635,33
Recettes :	Prévu :	571 218,17
	Réalisé :	486 583,00
	Reste à réaliser :	46 756,55

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	474 606,78
	Réalisé :	227 239,58
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	474 606,78
	Réalisé :	484 669,04
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2 166,21
Fonctionnement :	257 429,46
Résultat global :	255 263,25

○ Délibération n° 2025-02 : Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gérard FOUCHÉ, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	15 129,95
- un excédent reporté de :	242 299,51
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	257 429,46
- un déficit d'investissement de :	2 166,21
- un déficit des restes à réaliser de :	35 878,78
Soit un besoin de financement de :	38 044,99

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	257 429,46
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	38 044,99
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	219 384,47
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2 166,21

NB : Le 1068 est la récupération des économies au fonctionnement pour régler la part d'investissement de la communes déduites des subventions et du FCTVA. Apure le besoin en investissement.

o **Délibération n° 2025-03 : Attribution des subventions communales aux associations 2025**

Mme DELAIRE présente les demandes de subventions provenant des associations pour l'année 2025. M SCORNET Serge, étant Président de l'une des associations, se retire de la salle pour ne prendre part au vote. Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de voter les subventions 2025 comme suit :

Dénomination association	Montant attribué
ADMR	150.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Veules-les-Roses	100.00 €
Amicale Mannevillaise	1 800.00 €
Arc en ciel	100.00 €
Association sportive du lycée de Saint Valery-en-Caux	40.00 €/ licencié
Association Algues	50.00 €
Vie et espoir	100.00 €
Banque alimentaire	50.00 €
Centre de lutte contre le cancer de Becquerel	100.00 €
Comité des fêtes de Manneville-ès-Plains	2 400.00 €
Coopérative du SIVOS de Gueutteville-les-Grès	600.00 €
Croix Rouge	100.00 €
GIEST-DIM	100.00 €

o **Délibération n° 2025-04 : Adhésion à l'Amicale du Personnel de la CCCA**

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour adhérer à l'Amicale du Personnel de la CCCA pour les agents de la commune.

Une adhésion sera à verser de 86 € par agent adhérent, à la charge de la commune.

Pour la secrétaire de mairie et l'agent d'entretien, qui sont des agents intercommunaux, l'adhésion sera divisée par le nombre de commune, soit 43 € chacune (étant donné que la secrétaire travaille pour la commune de Manneville-ès-Plains et Sainte-Colombe et l'agent d'entretien pour la commune de Gueutteville-les-Grès).

o **Délibération n° 2025-05 : Participation financière pour la MFR de Saint-Valery-en-Caux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu un courrier de la MFR de Saint-Valery-en-Caux dans le but de solliciter une aide financière étant donné qu'un élève est scolarisé dans leur établissement.

Après débat, le conseil municipal décide d'attribuer une participation financière, d'un montant de 50 € à destination de la MFR de Saint-Valery-en-Caux au chapitre 65, à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **TRAVAUX et DEVIS :**

- **Point travaux « équipe du mardi » :** voir avec Serge : nettoyage bâtiment et entretien matériel, pose réserve d'eau au cimetière
- **Elagage** chemin du Château d'eau, et chemin du Moulin
- **Travaux pignon de la mairie :** en attente d'intervention de la Grainvillaise.

- **Réserve incendie Rue du Bois** : posée et remplie, reste enrobé place stationnement véhicule du SDIS
- **Travaux réseau d'eau** : terminés, voir reprise des accotements quand la météo sera favorable
- **Cimetière** : Création de l'extension de la haie du jardin du souvenir => prévue au printemps par « équipe du mardi »
- **Aire parcours de mémoire** : engazonnement et pose d'une haie séparative de la route => « équipe du mardi »
- **Peinture bâtiment communal** : en cours
- **Leds salle des fêtes** : pose imminente
- **Réfection des joints des grès de l'église** : un devis a été demandé à La Grainvillaise, les travaux sont estimés à 48 706.52 € HT. Ce devis a permis de lancer les demandes de subvention. D'autres devis seront demandés. Les travaux seront programmés en 2026.

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Réflexion sur les taxes locales** : les conseillers décident que les taxes locales n'augmenteront pas cette année 2025.
- **Notification FCTVA** : 3035.10 € déjà versé pour 18 502.36 € de dépenses (Fonct + Invest), 15 200.42 € pour 92 118.20 € qui vont être versé en mars car la préfecture a commis une erreur.
- **Recensement 2025** : présentation des résultats du recensement : 129 résidences principales, 55 résidences secondaires (43%), 8 logements vacants, et 303 habitants permanents.
- **Parcours de mémoire** : ce parcours créé par la CCCA partira de St Pierre le Vigier et se terminera à Sotteville sur Mer en empruntant les sentiers de randonnée. Il passera donc par notre commune et sera inauguré le 13 juin vers 18h00. Nous attendons le planning de cette cérémonie. Le même jour seront honorés les soldats britanniques tombés sur notre sol en juin 1940, et plaque commémorative sera posée au cimetière.

Le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Délibérations votées lors de cette réunion :

- Délibération n° 2025-01 : Vote du Compte Financier Unique
- Délibération n° 2025-02 : Affectation du Résultat
- Délibération n° 2025-03 : Attribution des subventions communales aux associations 2025
- Délibération n° 2025-04 : Adhésion à l'Amicale du Personnel de la CCCA
- Délibération n° 2025-05 : Participation financière pour la MFR de Saint-Valery-en-Caux

M BLOSSEVILLE Samuel	Mme DAVID Bernadette	M FOUCHÉ Gérard
M HAUWEL Johan	M LEFRANÇOIS Vincent	M LEJEUNE Frédéric

M LEJEUNE Guillaume	Mme LEMONNIER Bénédicte	M MOREIRA DAS NEVES Guy
M PAUMELLE Jean-Baptiste	M SCORNET Serge	